UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T M.380

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

MAINTENANCE:
SYSTÈMES DE TRANSMISSION INTERNATIONAUX (ANALOGIQUES)

REPÉRAGE DANS LES SYSTÈMES SUR PAIRES COAXIALES

Recommandation UIT-T M.380

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.380 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation M.380

REPÉRAGE DANS LES SYSTÈMES SUR PAIRES COAXIALES

1 Repérage des groupes primaires, secondaires, etc., et des voies téléphoniques dans les systèmes à paires coaxiales

1.1 *Repérage d'un groupe quaternaire ou d'un assemblage de 15 groupes secondaires*

Les différents groupes quaternaires et les différents assemblages de 15 groupes secondaires utilisés dans les systèmes sur paires coaxiales sont définis par les numéros correspondant à leur place respective dans le spectre des fréquences transmis en ligne. Ce repérage est représenté sur les figures 1/M.380, 2/M.380 et 3/M.380.

1.2 *Repérage d'un groupe tertiaire*

Les différents groupes tertiaires utilisés dans un système sur paires coaxiales sont définis par les numéros correspondant à leur place respective dans le spectre des fréquences transmis en ligne. Ce repérage est représenté sur les figures 1/M.380, 2/M.380, 4/M.380, 8/M.380 et 10/M.380.

La place d'un groupe tertiaire, lorsqu'il peut être considéré comme faisant partie d'un groupe quaternaire, peut aussi être indiquée par le numéro de ce groupe quaternaire suivi de celui du groupe tertiaire à l'intérieur du groupe quaternaire de base (par exemple, sur la figure 1/M.380, le groupe tertiaire de 5652 à 6884 kHz d'un système à 12 MHz à répartition de fréquences par groupes quaternaires sera désigné par les deux chiffres 2 et 8).

1.3 *Repérage d'un groupe secondaire*

Les différents groupes secondaires utilisés dans un système sur paires coaxiales sont définis par les numéros correspondant à leur place respective dans le spectre des fréquences transmis en ligne. Ce repérage est représenté sur les figures 2/M.380, 5/M.380, 6/M.380, 7/M.380 et 9/M.380.

La place d'un groupe secondaire faisant partie d'un groupe tertiaire est désignée par le numéro du groupe tertiaire auquel il appartient suivi du numéro du groupe secondaire à l'intérieur du groupe tertiaire de base (par exemple: sur la figure 1/M.380, le groupe secondaire de 5652 à 5892 kHz d'un système à 12 MHz à répartition de fréquences par groupes quaternaires sera désigné par les trois numéros 2, 8 et 4; sur la figure 8/M.380, le groupe secondaire de 4332 à 4572 kHz d'un système à 6 MHz à répartition de fréquences par groupes tertiaires sera désigné par les deux numéros 4 et 4).

La place d'un groupe secondaire faisant partie d'un assemblage de 15 groupes secondaires est désignée par le numéro de l'assemblage de 15 groupes secondaires auquel il appartient suivi du numéro du groupe secondaire à l'intérieur de l'assemblage de base de 15 groupes secondaires (par exemple, sur la figure 3/M.380, le groupe secondaire de 10 356 à 10 596 kHz d'un système à 12 MHz à répartition par assemblage de 15 groupes secondaires sera désigné par les deux numéros 3 et 9).

1.4 *Repérage d'un groupe primaire*

La place d'un groupe primaire est désignée par le numéro du groupe secondaire auquel il appartient, suivi du numéro du groupe primaire à l'intérieur de ce groupe secondaire (par exemple: sur la figure 1/M.380, le groupe primaire de 5844 à 5892 kHz d'un système à 12 MHz à répartition de fréquences par groupes quaternaires est désigné par les quatre numéros 2, 8, 4 et 1; sur la figure 8/M.380, le groupe primaire de 4924 à 4972 kHz d'un système à 6 MHz à répartition de fréquences par groupes tertiaires est désigné par les trois numéros 4, 6 et 3).

1.5 *Repérage d'une voie téléphonique*

La place occupée par une voie téléphonique est désignée par le numéro du groupe primaire auquel elle appartient suivi du numéro de la voie téléphonique à l'intérieur de ce groupe (par exemple: sur la figure 1/M.380, la voie de 5884 à 5888 kHz d'un système à 12 MHz à répartition de fréquences par groupes quaternaires est désignée par les cinq numéros 2, 8, 4, 1 et 2; sur la figure 8/M.380, la voie de 4936 à 4940 kHz d'un système à 6 MHz à répartition de fréquences par groupes tertiaires est désignée par les quatre numéros 4, 6, 3 et 9).

Remarque – Dans ce système de repérage, l'ordre des numéros correspond à une largeur de bande décroissante, c'est-à-dire que l'on a d'abord, le cas échéant, celui du groupe quaternaire, suivi des numéros du groupe tertiaire, du groupe secondaire, du groupe primaire et de la voie téléphonique.

2 Répartitions normalisées de fréquences sur paires coaxiales 2,6/9,5 millimètres

Le CCITT a recommandé diverses méthodes de répartition des groupes quaternaires, tertiaires et secondaires et des assemblages de 15 groupes secondaires sur les paires coaxiales 2,6/9,5 mm. Ces méthodes sont indiquées ci-dessous pour chaque système normalisé. Sur chaque figure, les numéros de repérage ont été mentionnés pour faciliter l'application des règles exposées ci-dessus.

2.1 *Systèmes à 12 MHz utilisant des tubes à vide ou des transistors*

La répartition de fréquences pour les systèmes à 12 MHz est conforme à un des plans 1A, 1B ou 2 décrits dans les figures 1/M.380, 2/M.380 et 3/M.380.

Le CCITT a d'autre part recommandé une répartition de fréquences conforme à la figure 4/M.380 pour la transmission simultanée de téléphonie et de télévision.

2.2 *Systèmes à 4 MHz*

Le plan A de la figure 5/M.380 montre le plan de répartition de fréquences utilisé dans ce cas. L'onde pilote à 2604 kHz n'est utilisée que dans le système à 2,6 MHz décrit ci-dessous au § 2.3.

L'onde pilote à 4287 kHz n'est recommandée que pour les systèmes à 4 MHz sur paires coaxiales 1,2/4,4 mm.

2.3 *Systèmes à 2,6 MHz*

Le plan de répartition de fréquences pour système à 2,6 MHz utilise le plan de la figure 5/M.380 en ne conservant que les groupes secondaires 1 à 10 inclus.

Les ondes pilotes sont: 60 ou 308 kHz et 2604 kHz.

3 Répartitions normalisées de fréquences sur paires coaxiales 1,2/4,4 millimètres

Le CCITT a recommandé diverses méthodes de répartition des groupes quaternaires, tertiaires et secondaires et des assemblages de 15 groupes secondaires sur les paires coaxiales 1,2/4,4 mm. Ces méthodes sont indiquées ci-dessous pour chaque système normalisé. Sur chaque figure, les numéros de repérage ont été mentionnés pour faciliter l'application des règles exposées au § 1.

3.1 *Systèmes à 12 MHz*

Les plans de répartition de fréquences sont les mêmes que pour les paires 2,6/9,5 mm (voir les figures 1/M.380, 2/M.380 et 3/M.380).

3.2 *Systèmes à 6 MHz*

La répartition de fréquences pour les systèmes à 6 MHz est conforme à l'un des schémas 1, 2 et 3 décrits dans les figures 6/M.380, 7/M.380 et 8/M.380.

3.3 *Systèmes à 4 MHz*

Le plan A de la figure 5/M.380 de répartition de fréquences en ligne est le même que pour les paires 2,6/9,5 mm. Cependant, l'onde pilote à 4287 kHz doit être émise en permanence si une des Administrations intéressées le demande.

Le plan B de la figure 5/M.380 de répartition de fréquences en ligne représente la version en groupes tertiaires.

3.4 *Systèmes à 1,3 MHz*

Le plan de répartition de fréquences en ligne est conforme à l'un des schémas décrits dans les figures 9/M.380 et 10/M.380.

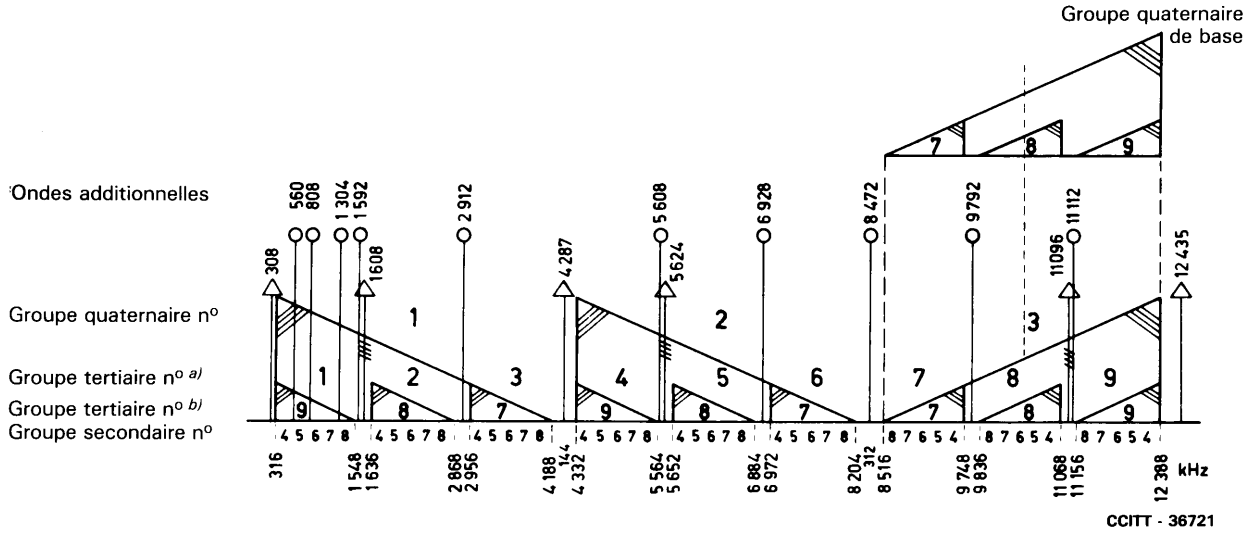

d01-sc

a) Numérotation des groupes tertiaires transposés en ligne
b) Numérotation des groupes tertiaires transposés à l'intérieur des groupes quaternaires

FIGURE 1/M.380

Plan de répartition de fréquences 1A pour systèmes à 12 MHz

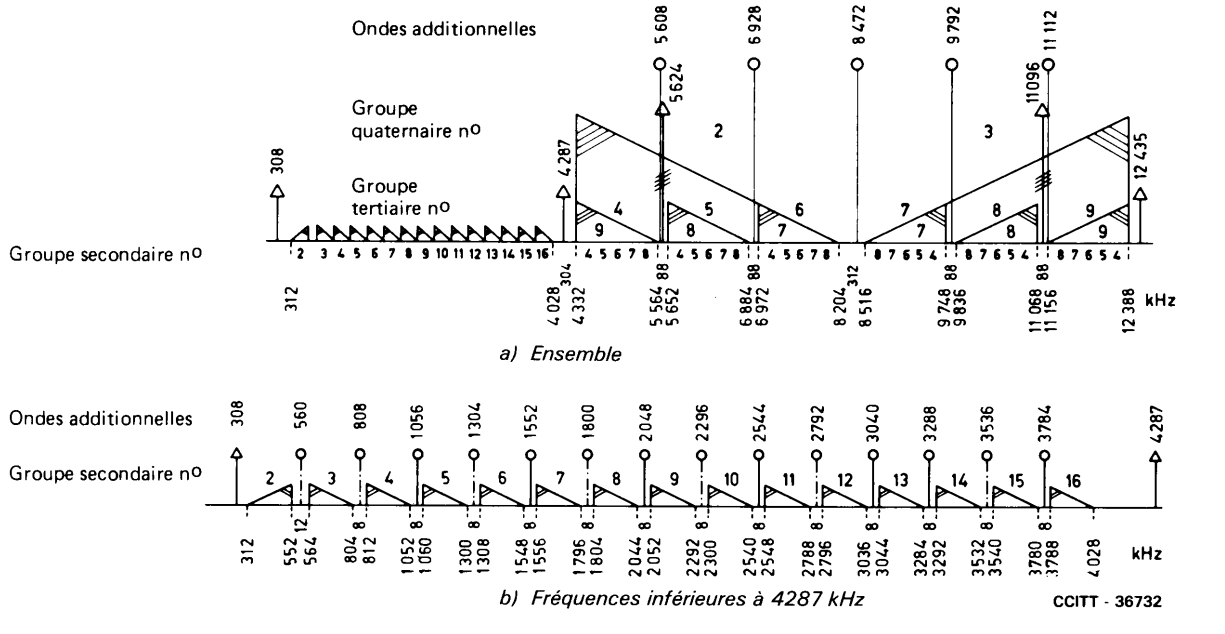

d02-sc

FIGURE 2/M.380

Plan de répartition de fréquences 1B pour systèmes à 12 MHz

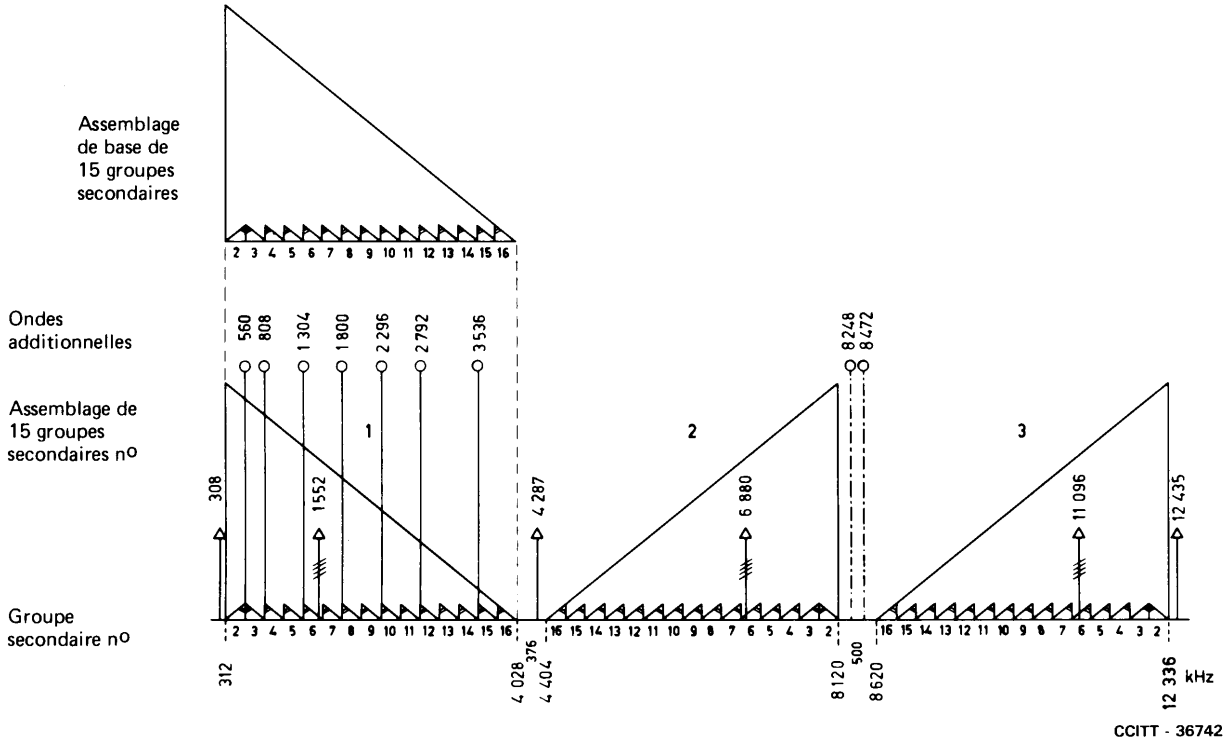

FIGURE 3/M.380

d03-sc

Plan de répartition de fréquences 2 pour systèmes à 12 MHz

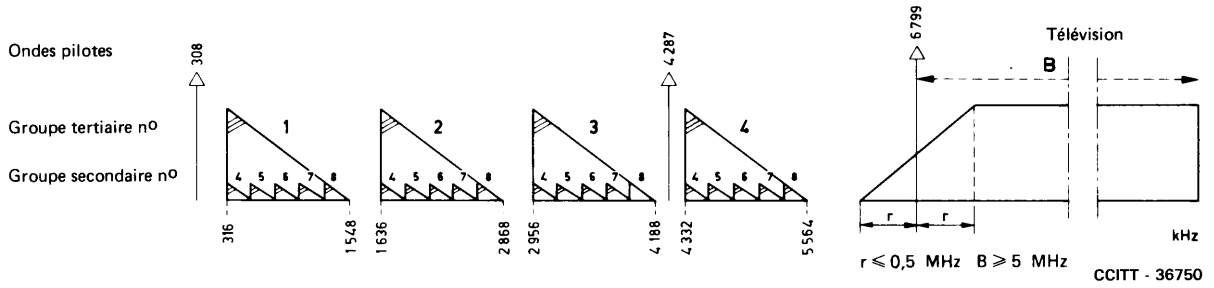

FIGURE 4/M.380

d04-sc

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 12 MHz (transmission simultanée de téléphonie et de télévision)

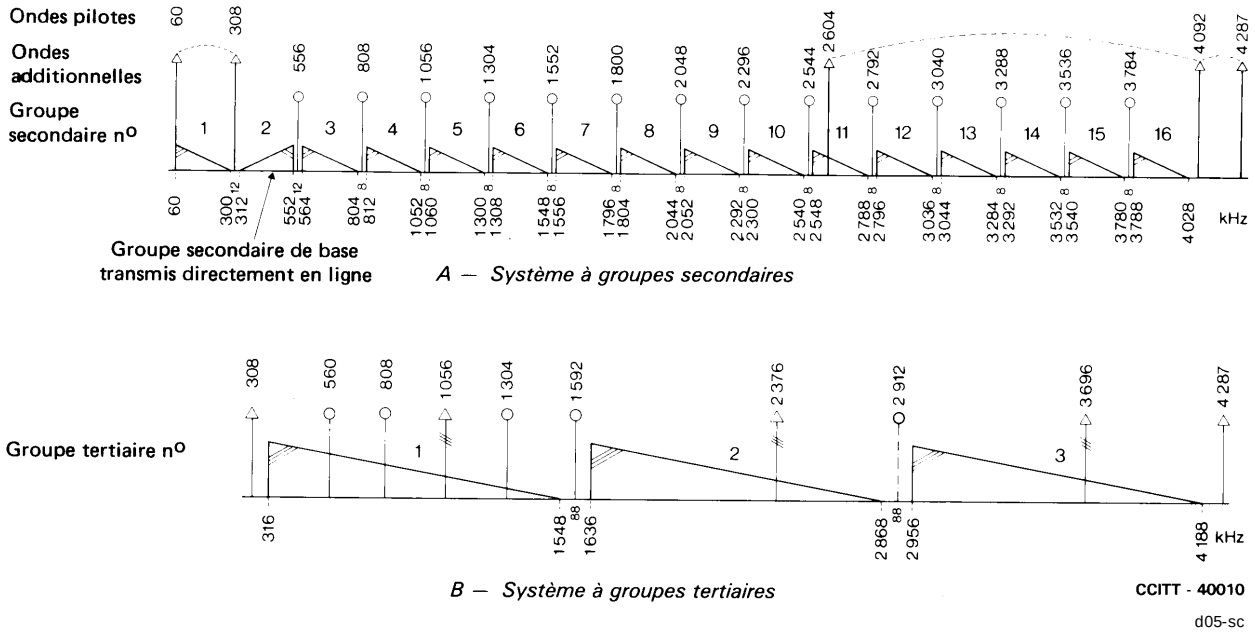

FIGURE 5/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 4 MHz

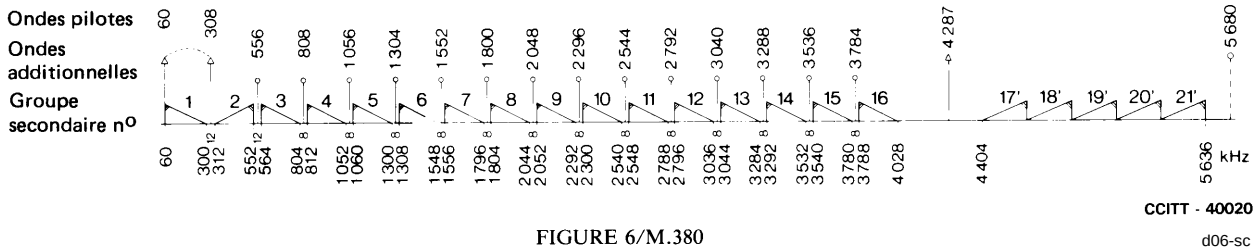

FIGURE 6/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 6 MHz (schéma 1)

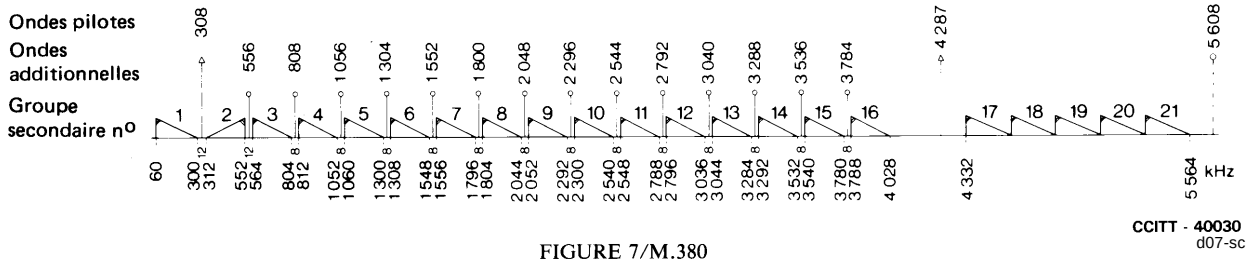

FIGURE 7/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 6 MHz (schéma 2)

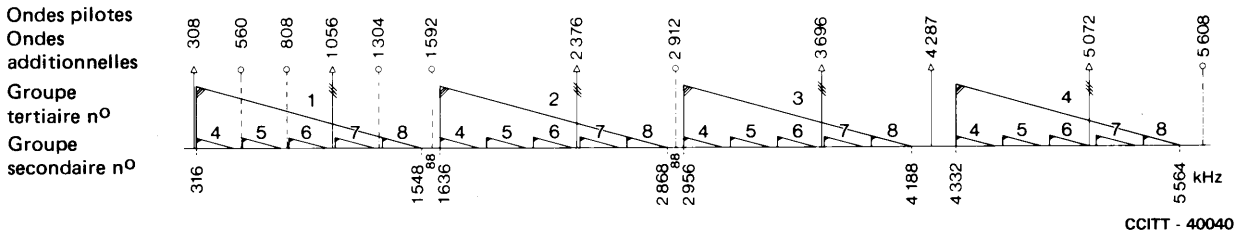

FIGURE 8/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 6 MHz (schéma 3)

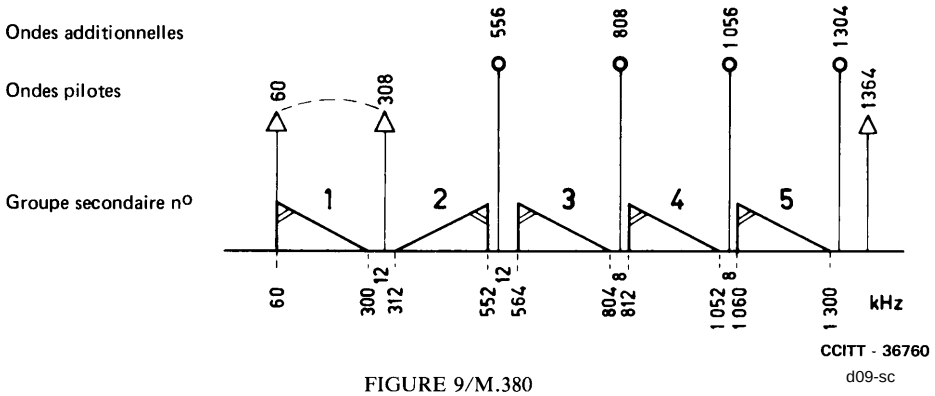

FIGURE 9/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 1,3 MHz (schéma 1)

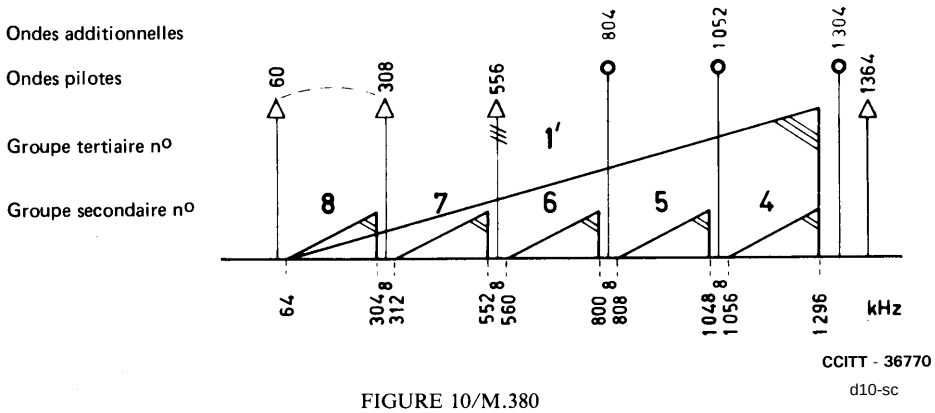

FIGURE 10/M.380

Répartition de fréquences en ligne pour systèmes à 1,3 MHz (schéma 2)